PRÉFET
DE L´AUBE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## n° 92 du 11 août 2021

http://www.aube.gouv.fr/Publications/RAA

# SOMMAIRE


**ARS.....3**

*ARS-2021-2742 et DOS-2021/3080 du 8 juillet 2021 – Arrêté portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi site « DYNALAB » dont le siège social est situé 15 boulevard du 1er Ram à TROYES (10000).....3*

**PRÉFECTURE DE L'AUBE.....7**

**Services du Cabinet – Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication.....7**

*PREF-BREC-2021201-0001 du 20 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de conseiller départemental honoraire de Monsieur Gérard ANCELIN ancien conseiller départemental du canton de Nogent-sur-Seine.....7*

*PREF-BREC-2021201-0002 du 20 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de conseiller départemental honoraire de Monsieur Christian BRANLE ancien conseiller départemental du canton de Vendeuvre-sur-Barse.....8*

*PREF-BREC-2021201-0003 du 20 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de conseiller départemental honoraire de Monsieur Nicolas JUILLET ancien conseiller départemental du canton de Saint-Lyé.....9*

*PREF-BREC-2021201-0004 du 20 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de conseillère départementale honoraire de Madame Danièle BOEGLIN ancienne conseillère départementale du canton de Saint-Lyé.....10*

*PREF-BREC-2021201-0005 du 20 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de conseillère départementale honoraire de Madame Joëlle PESME ancienne conseillère départementale du canton de Brienne-le-Château.....11*

*PREF-BREC-2021201-0006 du 20 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de maire honoraire de Monsieur Gilbert FAURE ancien maire de Villacerf.....12*

*PREF-BREC-2021201-0007 du 20 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de maire honoraire de Monsieur Jean-Pierre VEREECKE ancien maire de Neuville-sur-Vanne.....13*

*PREF-BREC-2021208-0001 du 27 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de conseiller départemental honoraire de Monsieur Jacques RIGAUD ancien conseiller départemental du canton de Troyes 5.....14*

**Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et des Collectivités Locales – Service des Collectivités Locales .....15**

*PREF-DCL2-BCCL-2021221-0001 du 9 août 2021 – Arrêté préfectoral portant attribution au titre de la dotation budgétaire de compensation par l'État du coût pour les communes de moins de 3 500 habitants de la souscription de contrats d'assurances relatifs à la protection fonctionnelle de leurs élus.....15*

**Service de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial – Pôle de la Coordination Interministérielle et de la Concertation Publique.....17**

*PREF-PCICP-2021221-0001 du 9 août 2021 – Arrêté préfectoral relatif à la modification de l'arrêté n° PCICP2020231-0001 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de l'Aube.....17*

# ARS

*ARS-2021-2742 et DOS-2021/3080 du 8 juillet 2021 – Arrêté portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi site « DYNALAB » dont le siège social est situé 15 boulevard du 1er Ram à TROYES (10000).*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Agence Régionale de Santé Île-de-France

**ARRETE ARS n° 2021-2742 et n° DOS- 2021 / 3080 du 8 juillet 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi site « DYNALAB » dont le siège social est situé 15 boulevard du 1er Ram à TROYES (10000)**

**La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France**

**VU** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

**VU** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

**VU** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

**VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

**VU** le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

**VU** le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

**VU** le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

**VU** le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame Virginie CAYRE en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;

**VU** l'arrêté n° DS-2020/009 du 2 mars 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;

**VU** l'arrêté ARS n° 2021-1319 du 8 avril 2021 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

**Considérant**

La demande présentée le 14 juin 2021 par l'association d'avocats ADVEN Avocats, au nom et pour le compte de la SELARL « LABORATOIRE DYNALAB », exploitant un laboratoire de biologie médicale, reçue le 16 juin 2021, et portant sur la transformation de la forme de la société avec effet au 25 mai 2021, ainsi que la nomination de Monsieur Abdel-Kébir MOUMTAZ en qualité d'associé et de biologiste médical avec effet au 1er juin 2021 ;

Le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte de la SELARL « LABORATOIRE DYNALAB » en date du 25 mai 2021 ;

Les statuts refondus suite à l'assemblée générale mixte en date du 25 mai 2021 ;

1 / 4

La convention relative aux modalités d'exercice et à la fixation de la rémunération de Monsieur Abdel-Kébir MOUMTAZ en qualité de biologiste médical, associé professionnel au sein de la Société « LABORATOIRE DYNALAB ».

---

**ARRETENT**

---

**Article 1 :**
Le laboratoire de biologie médicale, dont le siège social est situé 15 boulevard du 1er Ram à TROYES (10000) et dirigé par les biologistes coresponsables mentionnés à l'article 3, est autorisé à fonctionner sous le n° 2011-10-01 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département de l'Aube, sur les neuf sites suivants :

- Site sis 15 boulevard du 1er Ram à TROYES (10000) ; ouvert au public, n° FINESS ET : 10 000 954 7 (établissement principal) :

- site pré et post-analytique.

- Site sis 25 avenue du Général Leclerc à BAR-SUR-AUBE (10200) ; ouvert au public, n° FINESS ET : 10 000 956 2 ;

- site pré et post-analytique,

- Site sis 16 avenue du Général Leclerc à BAR-SUR-SEINE (10110) ; ouvert au public, n° FINESS ET : 10 000 995 0 :

- site pré et post-analytique.

- Site sis 9 rue Bernard Palissy à LA-CHAPELLE-SAINT-LUC (10600) ; ouvert au public, n° FINESS ET : 10 000 976 0 ;

- site pré-analytique, analytique et post-analytique,
- Familles d'examens de biologie médicale pratiqués : biochimie-génétique (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse et virologie).

- Site sis 23 rue de l'Hôtel Dieu à NOGENT-SUR-SEINE (10400) ; ouvert au public, n° FINESS ET : 10 000 945 5 :

- site pré et post-analytique.

- Site sis 51 rue Carnot à ROMILLY-SUR-SEINE (10100) ; ouvert au public, n° FINESS ET : 10 000 953 9 :

- site pré-analytique, analytique et post-analytique,
- Familles d'examens de biologie médicale pratiqués : biochimie-génétique (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie, hémostase et immunohématologie), microbiologie (bactériologie et parasitologie-mycologie),
- Spermiologie hors assistance médicale à la procréation.

- Site sis 4 rue du Val à PROVINS (77160) ; ouvert au public, n° FINESS ET : 77 001 854 7 :

- site pré-analytique, analytique et post-analytique,
- Familles d'examens de biologie médicale pratiqués : biochimie-génétique (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie et hémostase).

- Site sis 41 avenue du 1er Mai à TROYES (10000) ; ouvert au public, n° FINESS ET : 10 000 955 4 :

- site pré et post-analytique.

- Site sis 88 avenue Pasteur à TROYES (10000) ; ouvert au public, n° FINESS ET : 10 000 994 3:

- site pré-analytique, analytique et post-analytique,
- Familles d'examens de biologie médicale pratiqués : immunologie-hématologie-biologie de la reproduction : activités biologiques d'assistance médicale à la procréation (préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle).

**Article 2 :**
Le laboratoire de biologie médicale est exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « LABORATOIRE DYNALAB », dont le siège social est situé 15 boulevard du 1er Ram à Troyes (10000), n° FINESS EJ : 10 000 952 1.

**Article 3 :**
Les biologistes coresponsables du laboratoire sont les suivants :

- Monsieur Charles POUILLOT, biologiste médical, médecin
- Monsieur Jean CARRIERE, biologiste médical, médecin
- Monsieur Fabien CHEVRIOT, biologiste médical, pharmacien
- Madame Véronique CONTINANT, biologiste médical, médecin
- Madame Florence DOMBRECHT, biologiste médical, pharmacien
- Monsieur Jacques-Albert DROMIGNY, biologiste médical, pharmacien
- Monsieur Stéphane DUBOURDIEU, biologiste médical, pharmacien
- Monsieur Éric GRANDSIRE, biologiste médical, pharmacien
- Monsieur Fabrice GURY, biologiste médical, pharmacien
- Monsieur Frédéric TSE, biologiste médical, pharmacien.

Le biologiste médical (libéral) est le suivant :

- Monsieur Abdel-Kébir MOUMTAZ, biologiste médical, pharmacien.

Les biologistes médicaux salariés sont les suivants :

- Madame Jacqueline CHEZEAUD, biologiste médical, pharmacien
- Madame Marie-Françoise PERRIN, biologiste médical, pharmacien.

**Article 4 :**
Le nombre de biologistes médicaux en exercice au sein du laboratoire de biologie médicale détenant une fraction du capital social et travaillant au moins à mi-temps dans le laboratoire est égal ou supérieur au nombre de sites du laboratoire. Sur chacun des sites, un biologiste du laboratoire doit être en mesure de répondre aux besoins du site et, le cas échéant, d'intervenir dans des délais compatibles avec les impératifs de sécurité des patients. Pour assurer le respect de cette obligation, le laboratoire doit comporter un nombre de biologistes au moins égal au nombre de sites créés. Le biologiste assumant la responsabilité du site doit être identifiable à tout moment.

**Article 5 :**
Toute modification survenue postérieurement au présent arrêté relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique, financière et dans ses conditions d'exploitation, devront faire l'objet d'une déclaration auprès des Agences Régionales de Santé Grand Est et Ile-de-France.

**Article 6 :**
L'arrêté conjoint ARS Grand Est n° 2021-0417 et ARS Ile-de-France n°001/ARSIDF/LBM/2021 du 2 février 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisite dont le siège social est situé 15 boulevard du 1er RAM à TROYES (10000) est abrogé.

**Article 7 :**
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**Article 8 :**
Le directeur des soins de proximité de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la directrice du pôle efficience de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des régions Grand Est et Ile-de-France et des départements de l'Aube et de la Seine-et-Marne, notifié à la S.E.L.A.S. « LABORATOIRE DYNALAB », et adressé :

- au président du conseil central de la section G de l'ordre national des pharmaciens,
- au président du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Aube,
- au président du conseil départemental de l'ordre des médecins de la Seine-et-Marne,
- au directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Aube,
- au directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de la Seine-et-Marne,
- au directeur de la caisse de la mutualité sociale agricole Sud-Champagne,

Fait à Nancy et Saint-Denis, le 8 juillet 2021

P/La Directrice Générale
de l'Agence régionale de santé
Grand Est,
et par délégation

Le Directeur des soins de proximité

Wilfrid STRAUSS

**Par délégation,**

**Frédéric CHARLES,**
**Directeur adjoint des soins de proximité**

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation

La Directrice du Pôle Efficience

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

# PRÉFECTURE DE L'AUBE

## Services du Cabinet – Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication

*PREF-BREC-2021201-0001 du 20 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de conseiller départemental honoraire de Monsieur Gérard ANCELIN ancien conseiller départemental du canton de Nogent-sur-Seine.*

PRÉFET
DE L'AUBE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Services du cabinet**

**Arrêté n° 2021201-0001 BREC**
**portant nomination au titre de conseiller départemental honoraire**
**de Monsieur Gérard ANCELIN**
**ancien conseiller départemental du canton de Nogent-sur-Seine**

**Le Préfet de l'Aube**
**Chevalier de la Légion d'honneur**
**Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, Préfet de l'Aube ;

Vu la demande d'octroi de l'honorariat formulée en faveur de M. Gérard ANCELIN, ancien conseiller départemental du canton de Nogent-sur-Seine ;

Sur proposition de la directrice de cabinet,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Monsieur Gérard ANCELIN, ancien conseiller départemental du canton de Nogent-sur-Seine, est nommé conseiller départemental honoraire.

**Article 2** : La directrice de cabinet du préfet de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Troyes, le 20 juillet 2021

Le Préfet,

Stéphane ROUVÉ

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

*PREF-BREC-2021201-0002 du 20 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de conseiller départemental honoraire de Monsieur Christian BRANLE ancien conseiller départemental du canton de Vendeuvre-sur-Barse.*

PRÉFET
DE L'AUBE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Services du cabinet**

**Arrêté n° 2021201-0002 BREC**
**portant nomination au titre de conseiller départemental honoraire**
**de Monsieur Christian BRANLE**
**ancien conseiller départemental du canton de Vendeuvre-sur-Barse**

**Le Préfet de l'Aube**
**Chevalier de la Légion d'honneur**
**Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, Préfet de l'Aube ;

Vu la demande d'octroi de l'honorariat formulée en faveur de M. Christian BRANLE, ancien conseiller départemental du canton de Vendeuvre-sur-Barse ;

Sur proposition de la directrice de cabinet,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Monsieur Christian BRANLE, ancien conseiller départemental du canton de Vendeuvre-sur-Barse, est nommé conseiller départemental honoraire.

**Article 2** : La directrice de cabinet du préfet de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Troyes, le 20 juillet 2021

Le Préfet,

Stéphane ROUVÉ

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

*PREF-BREC-2021201-0003 du 20 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de conseiller départemental honoraire de Monsieur Nicolas JUILLET ancien conseiller départemental du canton de Saint-Lyé.*

PRÉFET
DE L'AUBE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Services du cabinet**

**Arrêté n° 2021201-0003 BREC**
**portant nomination au titre de conseiller départemental honoraire**
**de Monsieur Nicolas JUILLET**
**ancien conseiller départemental du canton de Saint-Lyé**

**Le Préfet de l'Aube**
**Chevalier de la Légion d'honneur**
**Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, Préfet de l'Aube ;

Vu la demande d'octroi de l'honorariat formulée en faveur de M. Nicolas JUILLET, ancien conseiller départemental du canton de Saint-Lyé ;

Sur proposition de la directrice de cabinet,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Monsieur Nicolas JUILLET, ancien conseiller départemental du canton de Saint-Lyé, est nommé conseiller départemental honoraire.

**Article 2** : La directrice de cabinet du préfet de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Troyes, le 20 juillet 2021

Le Préfet,

Stéphane ROUVÉ

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

*PREF-BREC-2021201-0004 du 20 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de conseillère départementale honoraire de Madame Danièle BOEGLIN ancienne conseillère départementale du canton de Saint-Lyé.*

PRÉFET
DE L'AUBE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Services du cabinet**

**Arrêté n° 2021201-0004 BREC**
**portant nomination au titre de conseillère départementale honoraire**
**de Madame Danièle BOEGLIN**
**ancienne conseillère départementale du canton de Saint-Lyé**

**Le Préfet de l'Aube**
**Chevalier de la Légion d'honneur**
**Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, Préfet de l'Aube ;

Vu la demande d'octroi de l'honorariat formulée en faveur de Mme Danièle BOEGLIN, ancienne conseillère départementale du canton de Saint-Lyé ;

Sur proposition de la directrice de cabinet,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Madame Danièle BOEGLIN, ancienne conseillère départementale du canton de Saint-Lyé, est nommée conseillère départementale honoraire.

**Article 2** : La directrice de cabinet du préfet de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à l'intéressée et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Troyes, le 20 juillet 2021

Le Préfet,

Stéphane ROUVÉ

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

*PREF-BREC-2021201-0005 du 20 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de conseillère départementale honoraire de Madame Joëlle PESME ancienne conseillère départementale du canton de Brienne-le-Château.*

PRÉFET
DE L'AUBE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Services du cabinet**

**Arrêté n° 2021201-0005 BREC**
**portant nomination au titre de conseillère départementale honoraire**
**de Madame Joëlle PESME**
**ancienne conseillère départementale du canton de Brienne-le-Château**

**Le Préfet de l'Aube**
**Chevalier de la Légion d'honneur**
**Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, Préfet de l'Aube ;

Vu la demande d'octroi de l'honorariat formulée en faveur de Mme Joëlle PESME, ancienne conseillère départementale du canton de Brienne-le-Château ;

Sur proposition de la directrice de cabinet,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Madame Joëlle PESME, ancienne conseillère départementale du canton de Brienne-le-Château, est nommée conseillère départementale honoraire.

**Article 2** : La directrice de cabinet du préfet de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à l'intéressée et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Troyes, le 20 juillet 2021

Le Préfet,

Stéphane ROUVÉ

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

**PRÉFET**
**DE L'AUBE**
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Services du cabinet**

**Arrêté n° 2021201-0006 BREC**
**portant nomination au titre de maire honoraire**
**de Monsieur Gilbert FAURE**
**ancien maire de Villacerf**

**Le Préfet de l'Aube**
**Chevalier de la Légion d'honneur**
**Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, Préfet de l'Aube ;

Vu la demande d'octroi de l'honorariat formulée en faveur de M. Gilbert FAURE, ancien maire de Villacerf ;

Sur proposition de la directrice de cabinet,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Monsieur Gilbert FAURE, ancien maire de Villacerf, est nommé maire honoraire.

**Article 2** : La directrice de cabinet du préfet de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Troyes, le 20 juillet 2021

Le Préfet

Stéphane ROUVÉ

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

*PREF-BREC-2021201-0007 du 20 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de maire honoraire de Monsieur Jean-Pierre VEREECKE ancien maire de Neuville-sur-Vanne.*

PRÉFET
DE L'AUBE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Services du cabinet**

**Arrêté n° 2021201-0007 BREC**
**portant nomination au titre de maire honoraire**
**de Monsieur Jean-Pierre VEREECKE**
**ancien maire de Neuville-sur-Vanne**

**Le Préfet de l'Aube**
**Chevalier de la Légion d'honneur**
**Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, Préfet de l'Aube ;

Vu la demande d'octroi de l'honorariat formulée en faveur de M. Jean-Pierre VEREECKE ancien maire de Neuville-sur-Vanne ;

Sur proposition de la directrice de cabinet,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Monsieur Jean-Pierre VEREECKE, ancien maire de Neuville-sur-Vanne est nommé maire honoraire.

**Article 2** : La directrice de cabinet du préfet de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Troyes, le 20 juillet 2021

Le Préfet

Stéphane ROUVÉ

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

*PREF-BREC-2021208-0001 du 27 juillet 2021 – Arrêté préfectoral portant nomination au titre de conseiller départemental honoraire de Monsieur Jacques RIGAUD ancien conseiller départemental du canton de Troyes 5.*

PRÉFET
DE L'AUBE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Services du cabinet**

**Arrêté n° 2021208-0001 BREC**
**portant nomination au titre de conseiller départemental honoraire**
**de Monsieur Jacques RIGAUD**
**ancien conseiller départemental du canton de Troyes 5**

**Le Préfet de l'Aube**
**Chevalier de la Légion d'honneur**
**Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu l'article L.2122-35 du code général des collectivités territoriales ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Stéphane ROUVÉ, Préfet de l'Aube ;

Vu la demande d'octroi de l'honorariat formulée en faveur de M. Jacques RIGAUD, ancien conseiller départemental du canton de Troyes 5 ;

Sur proposition de la directrice de cabinet,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Monsieur Jacques RIGAUD, ancien conseiller départemental du canton de Troyes 5, est nommé conseiller départemental honoraire.

**Article 2** : La directrice de cabinet du préfet de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à l'intéressé et dont mention sera insérée au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Troyes, le 27 juillet 2021

Le Préfet,

Stéphane ROUVÉ

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

## Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et des Collectivités Locales – Service des Collectivités Locales

*PREF-DCL2-BCCL-2021221-0001 du 9 août 2021 – Arrêté préfectoral portant attribution au titre de la dotation budgétaire de compensation par l'État du coût pour les communes de moins de 3 500 habitants de la souscription de contrats d'assurances relatifs à la protection fonctionnelle de leurs élus.*

PRÉFET
DE L'AUBE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et des Collectivités Locales**

**Arrêté n° DCL2-BCCL-2021** 221 - 0001
**portant attribution au titre de la dotation budgétaire de compensation par l'État du coût pour les communes de moins de 3 500 habitants de la souscription de contrats d'assurances relatifs à la protection fonctionnelle de leurs élus**

**LE PRÉFET DE L'AUBE**
**Chevalier de la Légion d'honneur**
**Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-34, L. 2123-35, L. 2573-10, R. 2151-2, D. 2123-29 et D.2573-8 ;

Vu la loi de finances n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 pour 2020, notamment son article 260 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination du préfet de l'Aube, Monsieur Stéphane ROUVÉ,

VU l'arrêté préfectoral n° PCICP2021210-0001 du 29 juillet 2021 portant délégation de signature à monsieur Christophe BORGUS, secrétaire général de la préfecture de l'Aube,

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aube,

**ARRÊTE**

**Article premier** : Il est versé aux 419 communes du département de l'Aube de moins de 3500 habitants, au titre de la dotation de compensation par l'État du coût pour la commune de la souscription des contrats d'assurances relatifs à la protection fonctionnelle des élus, une somme de **37 226 € (trente-sept mille deux cent vingt-six euros)** qui fera l'objet d'un versement unique à notification de l'arrêté selon le tableau en annexe.

**Article 2** : La somme visée à l'article 1er sera imputée sur le programme 119 / domaine fonctionnel 0119-01-13 / Activité 0119010101B2.

**Article 3** : Conformément aux dispositions de l'article R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 35 00
www.aube.gouv.fr

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube et la directrice des finances publiques de la région Grand-Est et du département du Bas-Rhin sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Troyes, le 09 AOUT 2021

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Christophe BORGUS

## Service de la Coordination Interministérielle et de l'Appui Territorial – Pôle de la Coordination Interministérielle et de la Concertation Publique

*PREF-PCICP-2021221-0001 du 9 août 2021 – Arrêté préfectoral relatif à la modification de l'arrêté n° PCICP2020231-0001 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de l'Aube.*

PRÉFET
DE L'AUBE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial**

Pôle de coordination interministérielle et de concertation publique

**ARRÊTE n° PCICP2021221-0001**

relatif à la modification de l'arrêté n° PCICP2020231-0001 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de l'Aube

**Le préfet de l'Aube,**
**Chevalier de la Légion d'Honneur**
**Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles R. 1416-1 et suivants ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

VU l'ordonnance n° 2004-637 du 1er juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre ;

VU le décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant M. Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube ;

VU le décret du 22 mars 2021 nommant M. Christophe BORGUS, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

VU l'arrêté préfectoral n° 10-0014 du 5 janvier 2010 portant création du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de l'Aube ;

VU l'arrêté préfectoral n° PCICP2020231-0001 du 18 août 2020 portant renouvellement des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de l'Aube ;

VU l'arrêté préfectoral n° PCICP2021210-0001 du 29 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Christophe BORGUS, secrétaire général de la préfecture de l'Aube ;

1/2
Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde – 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 36 00
www.aube.gouv.fr

VU la session plénière du 19 juillet 2021 du conseil départemental de l'Aube, désignant les conseillers départementaux membres du CODERST ;

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'arrêté préfectoral n° PCICP2021210-0001 du 18 août 2021 portant renouvellement des membres du CODERST de l'Aube ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aube,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : L'article 1er de l'arrêté préfectoral n° PCICP2021210-0001 du 18 août 2021 est modifié comme suit :

***II - Collège des représentants des collectivités territoriales (cinq représentants) :***

a - en qualité de représentants du conseil départemental :
- Mme Claude HOMEHR, conseillère départementale, titulaire, ou M. Jean-Michel CAMUT, conseiller départemental, suppléant,
- Mme Anne-Marie ZELTZ, conseillère départementale, titulaire, ou M. Jean-Michel HUPFER, conseiller départemental, suppléant,

Le reste est sans changement.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans l'Aube.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du CODERST.

Fait à Troyes, le 09 AOUT 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Christophe BORGUS

**Délais et voies de recours** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne par voie postale (25, rue du Lycée – 51036 Châlons-en-Champagne Cedex) ou par voie dématérialisée par le biais de l'application télérecours (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.


Préfecture de l'Aube - 2, rue Pierre Labonde - 10025 Troyes Cedex - Tél : 03 25 42 36 00
www.aube.gouv.fr